



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	28
Votants par procuration	4
Absents	2
Total des votes	31

7.5

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit novembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 12 novembre 2024, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Mauricette ROSA, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Brigitte DUTILLOY à Mme Florence GAUTIER, Mme Dominique RETUREAU à Mme Mauricette ROSA, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, Mme Sandra LOPES DUARTE

SECRETARE DE SEANCE : Mme Vanessa DUVAL

N°DEL_0072_2024 Subvention aux associations - Complément

La Ville de Pont-Audemer soutient activement la vie associative locale.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou au financement global de son activité.

Le Conseil Municipal a constitué par délibération en date du 17 février 2021, une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations. Celle-ci s'est réunie le 17 octobre 2024 pour examiner et proposer au Conseil les demandes supplémentaires reçues depuis sa dernière réunion en date du 27 août 2024.

La liste ci-dessous retrace le montant des aides en numéraire proposées par la commission pour chacun des associations :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	ATTRIBUTION 2024
Le Strapontin			250 €
ANDA	400 €	500 €	450 €
TOTAL			700 €

VU les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,
VU la loi 2000-32 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10,
VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 portant constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024 attribuant des subventions aux associations,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2024 attribuant des subventions aux associations,
VU la demande de subvention de l'association ANDA en date du 14 septembre 2024 et celle du Strapontin en date du 1er octobre 2024,

CONSIDERANT le souhait de la Ville de Pont-Audemer de soutenir et de dynamiser le tissu associatif local,

CONSIDERANT l'attractivité et le dynamisme dont bénéficie la Ville au travers de ces actions,

CONSIDERANT le compte rendu de la réunion de la commission d'examen et de suivi des demandes de subventions des associations du 17 octobre 2024,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Ne prenant pas part au vote :
Sébastien ANFRAY, du fait de son appartenance aux CA des 2 associations
Par 30 votes Pour,
Et 1 vote contre
Kévin MAUVIEUX*

- **D'ATTRIBUER** les subventions décrites dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer des conventions avec les associations dont l'aide numéraire est égale ou supérieure à 23 000 euros ;
- **DE PRÉVOIR** les crédits au budget principal 2024, nature 65748,

Pont-Audemer, le 18 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Vanessa DUVAL



Alexis DARMOIS